

COMPTE RENDU

De la séance du conseil municipal

Du Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à 16 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sur convocation régulière adressée à ses membres 06 septembre 2022 par Monsieur Vincent CALONNE, son Maire en exercice.

Présents : Vincent CALONNE, Emilie BOURZEIX, Bérengère FLOURET, Nicolas SOUBRANE

Absents : Philippe POUGET

La séance est ouverte ce mardi 20 septembre 2022 à 16 heures, sous la présidence de son maire en exercice, Monsieur Vincent CALONNE

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Est désigné : Nicolas SOUBRANE

Le procès-verbal du 18 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Préparation du Plan 2023/2025 pour le Conseil Départemental
- Logement de l'école (au-dessus de la salle des fêtes)
- Admissions en non-valeurs
- Questions diverses

I – Préparation du Plan 2023/2025 : demande de subventions

Monsieur le Maire explique qu'un mail a été reçu pour informer les communes que l'année 2022 marquée par des contraintes complémentaires pour les collectivités (augmentation des coûts de l'énergie, des matériaux, des taux des emprunts bancaires ...) ont amené les élus du département à valider lors de l'assemblée départementale du 8 juillet dernier, leur volonté d'avancer la nouvelle contractualisation et sans attendre le 31/12 2023.

Une phase de recensement des projets communaux débute afin de réaliser un plan sur la période 2023/2025.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal a donc travaillé sur un avant-projet en énumérant les différentes actions pour les années 2023 – 2024 – 2025 susceptibles d'être subventionnées par le Conseil Départemental.

La liste des projets se trouve en annexe.

II – Logement de l'école (au-dessus de la salle des Fêtes)

Monsieur le Maire a fait réaliser par France Rénov un diagnostic énergétique. Le bilan n'est pas encore terminé.

Après le résultat du diagnostic énergétique, il est décidé par le conseil municipal, de faire des travaux afin de remettre à la location ce logement.

III – Admissions en non valeurs

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Monsieur le Maire expose au conseil que certaines sommes dues à la commune concernant l'exercice 2021 sont irrécouvrables et qu'il convient de décider de l'admission en non-valeur de sommes suivantes :

Titre 29	JOUGOUNOUX Serge	20.23
----------	------------------	-------

TOTAL		20.23
--------------	--	--------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de la créance n'ayant pu faire l'objet de recouvrement car le seuil est inférieur à 100 €

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur pour un montant de 20.63 € correspondant à la liste du produit n° 5335200112 dressée par le comptable public.

IV – Questions diverses

➤ Soirée Espagnole

L'association Le Local a proposé d'organiser une soirée sur le thème de l'Espagne le 22 octobre 2022 au bistrot du village.
Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette manifestation.
La Mairie sera partenaire à hauteur du prêt du bistrot.

➤ Soirée Théâtre

Marie Claire Villard, comédienne, et sa troupe viendront le 16 octobre 2022 et présenteront une pièce de Théâtre intitulée « Un air de famille ».
Le conseil municipal a approuvé ce spectacle
La Mairie sera partenaire à hauteur de prêt du bistrot et des repas des comédiens.

La séance est levée à 17 h 30

Les délibérations sont consultables en mairie les jours d'ouverture.

COMMUNE DE : SAINT PANTALEON DE LAPLEAU

Prévisionnel d'investissements 2023-2025

Document de travail n'ayant pas valeur contractuelle - version du 22/09/2022

Catégorie de projets	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Montant HT	Montant TTC	Année	Priorité	Cofinancements	Part d'autofinancement	Remarques
Bâtiments communaux	Rénovation logements communal locatif	Isolation et Peintures	25 000,00		2023	1	Conseil Départemental	Mairie	
Bâtiments communaux	Rénovation Mairie	Peinture	5 000,00		2023	1	Conseil Départemental	Mairie	
Bâtiments communaux	Amélioration thermique	Radiateurs Mairie	5 000,00		2023	1	Conseil Départemental	Mairie	
Autre	Sentier de randonnée	Pont sur le Vianon	5 000,00		2023	1	Conseil Départemental	Mairie	
Patrimoine	Chaire de l'Eglise	Rénovation	5 000,00		2024	2	Conseil Départemental	Mairie	
Bâtiments communaux	Aménagement logement du bistrot	Achat meubles	10 000,00		2024	2	Conseil Départemental	Mairie	
Autre	Espace public	Espace Four, Barbecue camping municipal	45 000,00		2024	2	Conseil Départemental	Mairie	
Autre	Camping - Hébergements	Achat d'un nouvel hébergement locatif	25 000,00		2025	3	Conseil Départemental	Mairie	
Bâtiments communaux	Rénovation gîte communal	Achat mobilier	5 000,00		2025	3	Conseil Départemental	Mairie	
Autre	Energie	Chauffe eau solaire camping	10 000,00		2025	3	Conseil Départemental	Mairie	